

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENTS NUMÉROS 2263 ET 2264 ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 2263 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 1 425 000 \$ pour financer des travaux de protection et d'amélioration des bâtiments et d'acquisition de bâtiments;*
- Règlement numéro 2264 intitulé : *Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de petits équipements et d'équipements informatiques.*

Ces règlements ont été approuvés par les personnes habiles à voter du 7 au 21 janvier 2021 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 mars 2021.

Les présents règlements entrent en vigueur le 30 mars 2021 et sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 30 mars 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guyline Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.montreal.ca/saint-leonard